

Formation CSE en Santé Sécurité et Conditions de Travail : Nouveaux Élus (5 jours)



Public : Membres du CSE/SSCT Nouveaux élus
12 apprenants maximum



Prérequis : aucun



Durée : 5 jours



Lieu : dans nos locaux ou dans les vôtres



Prix : Inter : 450 € TTC/jour/personne pauses et déjeuner inclus
Intra : Nous contacter



Formateur : Formateur Expert en Santé et Sécurité au Travail spécialisé

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Identifier les attributions et les moyens du CSE en santé, sécurité et conditions de travail (SSCT)
- Exercer ses missions en matière de prévention des risques professionnels
- Acquérir les méthodes et outils à mettre en œuvre
- Participer activement à la démarche de prévention

PROGRAMME DE LA FORMATION :

MODULE 1 : Identifier les enjeux de la santé et sécurité au travail

- Impacts de la santé-sécurité au travail
- Contexte réglementaire en santé-sécurité
- Identifier les responsabilités de l'employeur
- Qu'est-ce que sur la faute inexcusable
- Principes généraux de prévention
- Se positionner par rapport aux différents acteurs de l'entreprise

MODULE 2 : Acquérir les bases de la prévention

- Sources d'information en santé et sécurité
- Différentes formations en santé et sécurité
- Distinguer les dangers des dommages et des risques professionnels
- Valeur du réseau de prévention

MODULE 3 : Maîtriser les rôles, les moyens et les attributions du CSE en matière de SSCT

- Cerner le rôle, les moyens et les attributions du CSE en matière de santé-sécurité
- Connaître les modalités d'information et de consultation en matière de SSCT
- Organiser les réunions du CSE portant sur la SSCT





Notre approche pédagogique :

Co-construction des nouveaux savoirs et savoir-faire afin de définir les meilleures pratiques professionnelles ;
Illustration des apports du formateur par des séquences pédagogiques variées permettant aux participants de travailler de manière collaborative en s'appuyant sur leurs connaissances et expériences ;
Co-construction des outils pour en assurer une meilleure appropriation.



Points forts de la formation :

Transmission d'une méthode rigoureuse, validée et innovante destinée à tous les acteurs de la prévention des RPS ;
Formation complète animée par un consultant spécialisé dans l'accompagnement de prévention des risques professionnels ;
Outils d'analyse remis aux participants au cours de la formation afin de les guider dans leur démarche d'analyse et de prévention (grilles d'analyse, questionnaires d'enquêtes...)



Modalités d'évaluation :

Théorique : QCM
Pratique : Évaluation sommative

- Appliquer les modalités d'utilisation des heures de délégation, déplacement et affichage
- Recourir à la formation, le statut protecteur, l'expert, le délit d'entrave
- Faire appel à un expert habilité
- Intervenir en cas de danger grave et imminent

MODULE 4 : Constituer la nouvelle Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail

- Négociation de l'accord de mise en place de la Commission
- Connaître sa composition, son fonctionnement, ses missions, ses moyens et le rôle de ses membres
- Cerner le rôle de l'inspecteur du travail, de la CARSAT et des services de la médecine au travail
- Identifier les facteurs clés de réussite de la Commission

MODULE 5 : Réaliser les inspections et analyser les risques professionnels

- Cadre réglementaire
- Quels sont les risques principaux et les mesures de préventions générales
- Check-list d'identification des risques
- Quand et comment procéder à une inspection ?
- Établir le lien avec le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

MODULE 6 : Accidents du travail (AT) et maladies professionnelles (MP)

- Définition de l'accident du travail et de l'accident de trajet
- Quelles seraient les conséquences d'un accident du travail ?
- Comprendre les modalités de reconnaissance de la MP ou à caractère professionnel
- Connaître le rôle de l'employeur et des élus en cas d'accident du travail, de maladie professionnelle



Dispositif de suivi d'exécution de la formation et de l'évaluation des résultats :

**Feuilles de présence ;
Formulaires d'évaluation de la formation ;
Attestation de fin de formation ;
Questionnaire de satisfaction.**

MODULE 7 : Analyse des conditions de travail

- Cerner l'importance des atteintes à la santé provoquées par les (TMS) ;
- Repérer les facteurs contribuant à l'apparition des TMS dans une situation de travail ;
- Pourquoi une démarche de prévention en TMS ?
- Pénibilité au travail au travail : quel est le rôle du CSE/ CSSCT en matière de prévention.

MODULE 8 : Enquêter sur les circonstances et les causes des accidents du travail et des maladies professionnelles

- Quand et comment procéder à une enquête ?
- Constituer une délégation et recueillir les faits ;
- S'initier aux principes de la méthode de l'arbre des causes.

MODULE 9 : Cerner et délimiter le champ couvert par les RPS

- Comprendre les mécanismes du stress ;
- Repérer les RPS et comprendre les conséquences sur la santé ;
- Identifier les différents niveaux de prévention ;
- S'assurer de l'application de la réglementation en matière de prévention des RPS ;
- Cerner les notions de harcèlements et agissements sexistes ;
- Agir en cas de situation de harcèlement.

MODULE 10 : Contribuer au développement de la prévention par des actions de prévention

- Structurer une démarche de prévention : conditions de réussite et étapes indispensables ;
- Quelle place et quelle posture pour les CSE/SSCT ?
- Déterminer les axes de travail et les priorités ;
- Construire la feuille de route en matière de SSCT ;
- Recenser les facteurs clés de réussite.

